

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON DE SERRIS

COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE

N° 48/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de pouvoirs : 03  
Nombre d'absents : 02

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – ABROGE LA DÉLIBÉRATION N°35/2024 DU 15 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à 19H00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Christine AUTENZIO, Maire.

**Présents** : Christine AUTENZIO, Fabrice LABORDE, Christophe POUX, Dominique DOUTRELANT, Jean-Yves TUTRICE, Michèle HABY, Lucien GUENEZAN, Vanessa BUZONIE, Michael FRAZAO, Stéphanie COTTEREAU, Victor DA COSTA, Jacques DALQUIE, Jean-Pierre EDELINE, Benjamin GAILLARD, Emilie HUYGHE, Emilie MARCHAL, Tony MENDES, Carole PASQUIER, Agnès VALLÉE, Valérie LYON, Sébastien CHIMOT, Gaëlle LARONCHE

**Absents ayant donné pouvoir** : Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY pouvoir à Christine AUTENZIO, Frédérique WÜRCKLER pouvoir à Michèle HABY, Irène DARASOUK pouvoir à Valérie LYON

**Absents** : Maxime LIEVIN, Vincent ZAKOSKI

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre EDELINE

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

A ce titre, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modifications de création, suppression, ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8 ;

**VU** le tableau des emplois et des effectifs ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217701424-20240703-48-2024-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs dès lors que des modifications surviennent et tel que défini ci-dessous :

- Deux postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe nécessitent d'être transformés en deux postes d'adjoints techniques ;

Entendu l'exposé de Madame AUTENZIO ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :**

**VALIDE** la transformation de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe en deux postes d'adjoints techniques ;

**VALIDE** les tableaux des effectifs (titulaires et non titulaires) tels que définis ci-dessous :

	ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE	EMPLOI PERMANENT TC	EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIF POURVU
	<i>Filière Administrative</i>			
Emplois de direction	Directeur général des services	1		1
Catégorie A	Attaché principal	3		3
Catégorie B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4		4
Catégorie C	Adjoint administratif	3		1
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	4		3
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>e</sup> classe	6		5
	<b>TOTAL Filière administrative</b>	<b>21</b>		<b>17</b>
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie B	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0		0
Catégorie C	Adjoint technique	12	2	10
	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	9		8
	Adjoint technique principal de 1 <sup>e</sup> classe	8		7
	Agent de maîtrise	2		1
	Agent de maîtrise principal	1		1
	<b>Total filière technique</b>	<b>32</b>	<b>2</b>	<b>27</b>
	<i>Filière médico-sociale</i>			
Catégorie C	Agent spé des écoles mater pal de 2 <sup>e</sup> classe	0		0
	Agent spé des écoles mater pal de 1 <sup>e</sup> classe	1		1
	<b>Total filière médico-sociale</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
	<i>Filière sportive</i>			
Catégorie B	Educateur APS principal de 2 <sup>e</sup> classe	0	1	0
	<b>Total filière sportive</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
	<i>Filière animation</i>			
Catégorie C	Adjoint d'animation	3		1
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	1		1
	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>e</sup> classe	1		1
	<b>Total filière animation</b>	<b>5</b>		<b>3</b>
	<i>Filière Police municipale</i>			
Catégorie C	Brigadier-chef principal	2		2
	Gardien brigadier	1		1
	<b>Total filière police municipale</b>	<b>3</b>		<b>3</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62</b>	<b>3</b>	<b>51</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-217701424-20240703-48-2024-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception en préfecture : 09/07/2024

	ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE	SUR EMPLOI PERMANENT TC	SUR EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET	SUR EMPLOI NON PERMANENT TEMPS NON COMPLET
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie C	Adjoint technique	3	2	1
	<i>Filière sportive</i>			
Catégorie B	Educateur APS principal de 2 <sup>e</sup> classe	0	1	0
	<i>Filière animation</i>			
Catégorie C	Adjoint d'animation			8
	Vacataires			2
	Vacataires études surveillées			3
	Vacataires points écoles			1
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>15</b>

DIT que cette délibération abroge la précédente (n°35/2024 du 15 mai 2024).

Fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Crécy la Chapelle, le 03 juillet 2024.

Christine AUTENZIO  
Maire



Accusé de réception en préfecture  
077-217701424-20240703-48-2024-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de dépôt en préfecture : 08/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Meurthe-et-Moselle dans les deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.